



Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie

RAPPORT

CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES DES ÉTUDIANT·E·S EN KINÉ D'OUTRE-MER

MAI 2025

Sommaire

I/ Présentation de la FNEK	1
II/ Méthodologie du rapport	1
1. IFMK d'étude	1
2. Promotion actuelle	1
III/ Démographie, contraintes d'installation et de stage	2
1. Avenant 7	3
2. Mobilité en stage	3
IV/ La Réunion	4
1. Condition de vie étudiante	5
2. Accessibilité au CROUS	6
3. Accessibilité aux services universitaires	8
4. Conditions de stages	9
5. Qualité de la formation	10
V/La Martinique	12
1. Condition de vie étudiante	13
2. Accessibilité au CROUS	14
3. Accessibilité aux services universitaires	16
4. Conditions de stages	17
5. Qualité de la formation	18
VI/ Intégration universitaire	19
VII/ Conclusion	20
VIII/ Contacts	20

Glossaire

APL : Allocation Personnalisée au Logement

BDE : Bureau Des Étudiant·e·s

BFSS : Bourses des Formations Sanitaires et Sociales

BU : Bibliothèque Universitaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

EK : Étudiant·e·s en kinésithérapie

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

IUT : Institut Universitaire Technologique

LAS : Licence Accès Santé

PACES : Première Année Commune aux Études de Santé

PASS : Parcours d'Accès Spécifique Santé

REES : Réforme d'Entrée en Études de Santé

RU : Restaurant Universitaire

SSE : Service de Santé Étudiante

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

UFR : Unité de formation et de recherche

Présentation de la FNEK

Qu'est-ce que la FNEK ?

Il s'agit d'une **fédération** ayant plus de 20 ans d'histoire, dont la mission principale est de représenter tou·te·s les étudiant·e·s en kinésithérapie à travers les **51 Bureaux Des Étudiant·e·s (BDE)** de France, dont 2 en Outre-Mer, mais aussi via les **associations** de solidarité, de tutorats, et les élu·e·s étudiant·e·s.

Ses missions

La FNEK est une structure engagée qui existe par et pour défendre ses valeurs démocratiques, pluralistes et humanistes et qui a, notamment, pour but-objet :

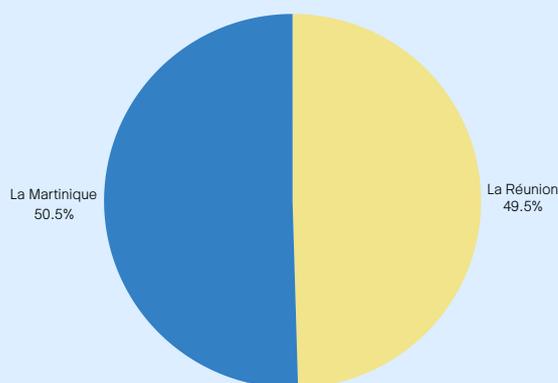
- **Représenter et défendre les droits et intérêts** matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, **des personnes étudiant en kinésithérapie** ainsi que d'exprimer leurs positions sur tous les sujets les concernant, ainsi que les étudiants et étudiantes et la **jeunesse** de manière générale, auprès des institutions et de l'opinion.
- Engager une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la **formation initiale et continue en kinésithérapie**.
- **Promouvoir** la kinésithérapie, les études en kinésithérapie et physiothérapie.
- Contribuer à la réflexion et au développement **d'actions sur la jeunesse et l'éducation populaire**.

Méthodologie du rapport

Ce rapport fait état des lieux d'un questionnaire sur les **conditions de vie et d'études** qui a été diffusé par la FNEK auprès des étudiant·e·s en kinésithérapie d'Outre-Mer pendant 3 semaines en Janvier-Février 2025.

Population

En France, il existe 54 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK), dont 2 situés dans les départements d'outre-mer. L'un est à Fort-de-France en Martinique et l'autre à Saint-Pierre de La Réunion. Chacun compte 20 étudiant·e·s par promotion, soit un total de **160 étudiant·e·s**. Au travers d'un questionnaire anonyme, la FNEK a collecté les **témoignages de 67%** d'entre elles et eux.



Graphique 1 : Répartition des réponses selon l'IFMK d'étude



Graphique 2 : Répartition des réponses selon la promotion

Démographie des territoires ultramarins, contraintes d'installation et de stage

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeute a rédigé un rapport en 2024 sur la **démographie** des kinésithérapeutes (1).

Selon celui-ci, il existe actuellement d'importantes progressions dans les départements ultra-marins : la Guadeloupe (+39,0 %), la Martinique (+31,8 %), la Réunion (+21,9 %), la Guyane (+21,1 %) et Mayotte (+19,8 %). Les régions Martinique (252,9) et Réunion (266,5) restent les plus élevées, avec une densité supérieure à 200 kinésithérapeutes pour 100 000 habitant·e·s. Cela s'explique en partie par de nombreux départs de diplômé·e·s de métropole vers ces départements ainsi que de diplômé·e·s étranger·e·s dont l'installation n'est pas régulable au vu de la garantie européenne de la libre circulation des professionnel·le·s de santé. Actuellement, il n'y a donc **aucune "zone sous-dotée ou très sous-dotée" en kinésithérapeutes** sur ces 2 îles (ni en Guadeloupe).

Or, en juillet 2023, 2 des 3 syndicats professionnels ont signé avec l'Assurance Maladie, l'**avenant n°7** à la convention nationale qui unit les kinés et l'Assurance maladie. Cet avenant prévoit que tous les jeunes diplômé·e·s (à partir de ceux entré·e·s en formation en 2023) devront **exercer durant 2 ans en salariat ou en zone prioritaire** ("très sous-dotée" ou "sous-dotée") **pour pouvoir s'installer** librement en libéral par la suite. Dans le contexte ultramarin, cela signifie que les étudiant·e·s en kinésithérapie seront donc **forcé·e·s de quitter leur île, changer de département, de région, parfois de traverser la planète**, sans aucune aide financière particulière prévue à l'avenant 7, pour effectuer cette coercition de 2 ans, en métropole ou dans d'autres DROM présentant une densité de kinésithérapeutes plus faible. Cela pourra aussi obliger les futur·e·s kinésithérapeutes à **exercer dans des zones aux conditions plus difficiles, voire insécuritaires** (Mayotte ou Guyane). Ces obligations mettent en péril le bien-être des futur·e·s kinésithérapeutes, mais aussi une **baisse de l'attractivité** de la formation et de la profession de kiné dans les Outre-Mer.

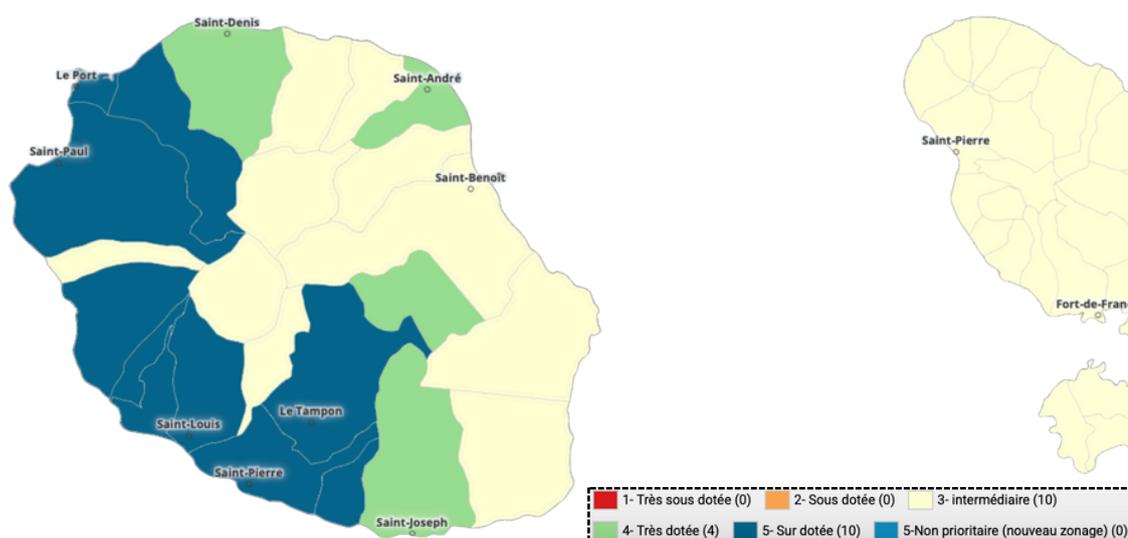


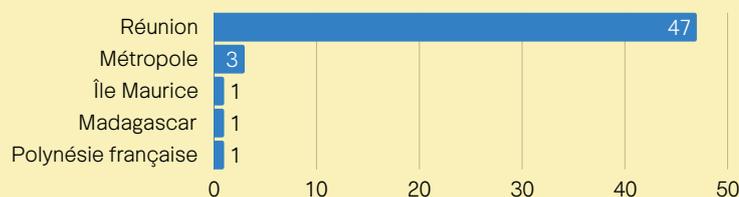
Image 3 : Cartographie de la démographie des kinésithérapeutes à La Réunion



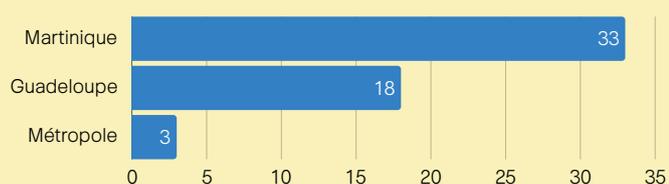
Image 4 : Cartographie de la démographie des kinésithérapeutes à La Martinique

(1) Conseil National de l'Ordre des Kinésithérapeutes. (2024). Démographie des Masseurs-Kinésithérapeutes (p. 84). https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2024/11/rapport-de-la-demographie-des-kinesitherapeutes-2024_page_a_page.pdf

Avenant 7



Graphique 5 : Région d'origine des EK de La Réunion (en nombre).



Graphique 6 : Région d'origine des EK de La Martinique (en nombre).

L'écrasante majorité des futur·e·s kinésithérapeutes sont bien originaires des DROM où sont implantés les 2 IFMK d'outre-mer ou de régions limitrophes aussi sur-dotées. Ainsi, **les mesures coercitives de l'avenant 7** appliquées en l'état mettront en péril **l'attractivité des études** de kinésithérapie à La Martinique et à La Réunion.

En effet, faire des études de kinésithérapie sur son île d'origine puis devoir s'expatrier en métropole, soit à plus de 9 ou 11 heures d'avion est non seulement **injuste** mais aussi **précarisant** pour des étudiant·e·s déjà précaires.

La FNEK se positionne pour la mise en place urgente d'un travail collaboratif entre les différentes instances territoriales et nationales pour établir une **mesure dérogatoire à l'obligation d'exercice en salariat ou en zone sous-dotée exposée dans l'avenant 7, spécifique aux diplômé·e·s d'IFMK ultramarins afin que celles-ci et ceux-ci ne soient pas contraint·e·s de déménager en métropole.**

Mobilité en stage

Cette contrainte s'ajouterait à une mesure déjà injuste au cours de la formation initiale : à La Réunion, les EK sont dans **l'obligation** de réaliser leur stage n°5 **en dehors du territoire**. Contrairement à la **Martinique** où ce n'est **pas obligatoire**.

Cela engendre des **frais supplémentaires** souvent conséquents lorsqu'il s'agit d'un stage hors département (billets d'avion, logement...), que les **indemnités** hebdomadaires et kilométriques ne **couvrent** pas la totalité des frais engagés.

La FNEK se positionne **contre l'obligation de mobilité hors de la région d'études, ou du département d'études dans le cas des départements ultramarins, dans le cadre de la réalisation des stages lors de la formation initiale comme à l'installation.**



Condition de vie étudiante

Situation financière



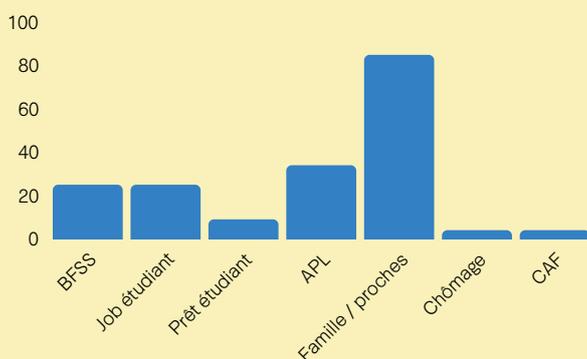
Graphique 7 : Évolution de la situation financière des étudiant·e·s

Plus d'1 étudiant·e sur 4 a vu sa situation financière se dégrader depuis son entrée en études de kinésithérapie.

Plus d'un étudiant·e sur 5 a des **difficultés financières plusieurs fois par mois** et 1 EK sur 3 plusieurs fois dans l'année.

1 étudiant·e sur 10 présente des **difficultés à se nourrir** plusieurs fois par semaine et plusieurs fois par mois. **Devoir choisir entre étudier ou se nourrir ne devrait pas arriver.**

Ressources financières

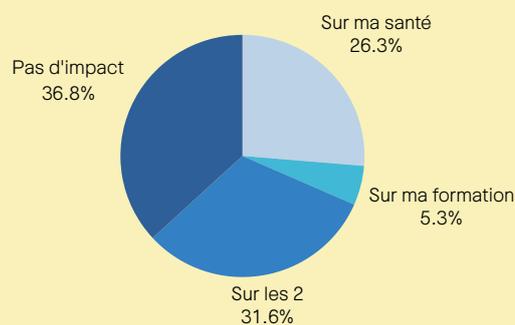


Graphique 8 : Ressources financières (en %).

Les résultats montrent que sans la famille et les proches en soutien financier, il serait **impossible** pour les EK de suivre leur formation. Cela représente un **frein** énorme **d'accès** aux études de kinésithérapie et va à l'encontre totale de l'objectif de **diversification des profils** en **restreignant** la formation à celles et ceux dont la **famille** permet un **soutien financier**.

23 714€

Correspond au **montant moyen emprunté** parmi les étudiant·e·s réalisant un prêt. Les prêts allant de 5 000€ à 51 000€. Cela représente un énorme poids et un **frein à la réussite académique** des étudiant·e·s en IFMK.



Graphique 9 : Impact de l'emploi étudiant

Cette **précarité alarmante** et le fait de devoir travailler mettent **en péril** la **réussite académique** des EK mais aussi leur **santé** tant **physique** que **mentale**.



1/3 des EK sont **contraint·e·s de travailler pour subvenir à leurs besoins**.

Plus de 20% d'entre elles et eux travaillent **plus de 10h/semaine**.

Accessibilité au CROUS

Éloignement familial



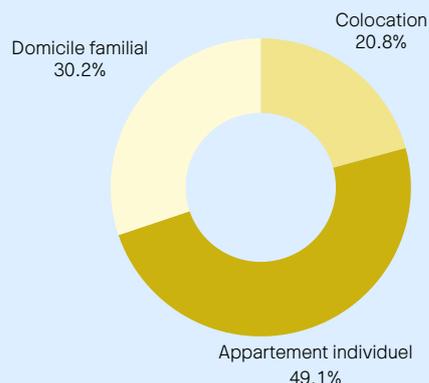
Graphique 10 : Distance entre domicile familial et IFMK (en %)

Cette infographie (n°10) concerne les personnes qui ont dû quitter le domicile familial. Dans la majorité des cas, leur domicile familial se trouve loin des IFMK (**plus de 50km**) et même dans d'autres départements. Les étudiant·e·s sont donc précarisés et ont besoin de se loger par eux-mêmes.

549€/mois

C'est le loyer moyen pour un appartement individuel pour un·e étudiant·e en kinésithérapie.

Il s'élève à **526€ pour une colocation.**



Graphique 11 : Logement principal

Logement CROUS

11% des étudiant·e·s déclarent avoir **besoin d'un logement du CROUS**. A cause de la gestion des Formations Sanitaires et Sociales (FSS) par les régions et non par les CROUS, leur dossier (différent du DSE commun du CROUS) n'est **pas prioritaire** et passe après tous les autres.

Pourtant, il existe une résidence CROUS à la cité de Saint-Pierre qui compte **44 logements**. Malheureusement, les EK ne sont pas éligibles à cause du problème pré-cité. **Aucun·e EK n'y loge** alors même qu'ils se trouvent à **18 minutes à pied de l'IFMK (1,2 km)**.

Rappel !



Le **prix d'une chambre** de 9m² à la cité universitaire de Saint-Pierre est de **159€**, soit :

◆ **3,5 x moins cher** que le prix d'un logement individuel.

◆ **3,3 x moins cher** qu'une chambre en colocation.

La FNEK se positionne pour des logements CROUS géographiquement et administrativement accessibles pour toutes les EK. L'accès prioritaire aux logements CROUS doit être garanti pour les étudiant·e·s boursier·e·s des formations sanitaires et sociales au même titre que les étudiant·e·s boursier·e·s du CROUS.

L'IFMK de La Réunion est rattaché au CROUS de La Réunion et Mayotte. 2 sites sont présents à La Réunion, celui qui concerne les étudiant·e·s est l'antenne sud.

Bourses

Depuis la **loi de décentralisation de 2004** accordant la compétence des formations sanitaires et sociales, dont la kinésithérapie, aux régions, les bourses des EK sont gérées par ces dernières et non par le CROUS **écartant totalement les EK du système de bourses et du régime CROUS** commun et souvent des services qui y sont liés. Ces gestions différentes par un organisme qui n'est ni expert ni spécifique des services étudiants est un risque pour une bonne gestion répondant aux besoins des étudiant·e·s (délai de versement allongé, échelons et montant parfois différents, etc.)

Concernant les bourses étudiantes, la FNEK se positionne :

- Pour une gestion des bourses des FSS par les CROUS avec un alignement des montants et des échelons, et un accès à toutes les aides sociales ;
- Pour une réforme des bourses sur critères sociaux à long terme avec une territorialisation, une universalisation et une défamilialisation du calcul ;
- Pour une réforme des bourses à plus court terme avec une indexation sur l'inflation, élargissement à plus d'étudiant·e·s dont les étudiant·e·s extracommunautaires, la fin du système par échelon, faciliter la reconduction des bourses et le détachement du foyer familial ;
- Pour une exonération du paiement de la CVEC pour les étudiant·e·s boursier·ère·s en kinésithérapie, au même titre que les autres étudiant·e·s.

Restauration

3 lieux de restauration CROUS sont présents sur le campus de Terre-Sainte : le restaurant universitaire (RU) et la cafétéria de l'IUT, ainsi que la cafétéria de l'UFR Santé. Ces derniers se situent à **700m de l'IFMK**, soit à 10min à pied.

L'accès à ces services de restauration est **restreint pour les étudiant·e·s kinésithérapeutes** et les **tarifs sont majorés (5,10€)**, n'étant pas conventionné avec le système de paiement IZLY.

Légalement, grâce à ce service du CROUS, les étudiant·e·s devraient bénéficier d'un tarif boursier à **1€** le repas et **3,30€** pour les non-boursier·e·s. Ce qui n'est pas le cas, malgré les tarifs préférentiels effectués aux étudiant·e·s au self des soignant·e·s du CHU.

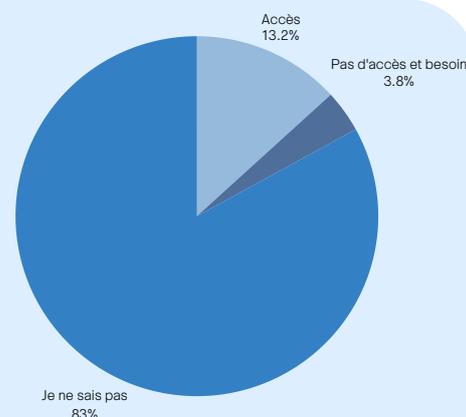
La FNEK se positionne pour :

- L'accès pour tous·tes les étudiant·e·s en kinésithérapie à un service de restauration du CROUS à moins de 15 min de trajet (transport en commun, à pied) pour bénéficier de la tarification sociale et leur garantir une alimentation équilibrée et diversifiée ;
- Un repas assis pour tous·tes les étudiant·e·s en kinésithérapie et l'application rapide de la loi Levi.

Accès aux services universitaires

Service de Santé Étudiante

Le centre de santé (SSE) dispose de consultations de médecine générale, des soins infirmiers, et un soutien psychologique. Malheureusement, ce service se trouve sur le campus du Tampon, **situé à 12km de l'IFMK**, ce qui nécessite d'être véhiculé ou de disposer de 45 minutes pour s'y rendre en bus. Chaque trajet reste à la charge de l'étudiant.e.



83%

Des EK ne connaissent pas ce service pourtant indispensable pour favoriser l'accès au soin et diminuer les délais de prise en soin des étudiant·e·s.

Graphique 12 : Évaluation de l'accès au SSE

Bibliothèque

La Bibliothèque Universitaire (BU) du campus se situe à **5 minutes à pied**, soit à quelques mètres des locaux de l'IFMK, un point positif pour les EK. Néanmoins, **17% ou (près de 1/5)** des réponses montre que l'accès aux services que propose la BU n'est pas garanti pour les EK, notamment les emprunts de livres, contrairement aux formations rattachées pleinement à l'université. L'absence de leur carte étudiante ne facilitant pas leur accès, ce qui creuse encore plus les inégalités entre étudiant·e·s du même campus.

SUAPS

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est un superbe outil permettant aux étudiant·e·s de pratiquer du sport à moindre coût. De plus, cela leur permet de lutter contre leur inactivité physique. En effet, ces derniers jugent que leur formation est trop sédentaire. Cependant, 11% des réponses montrent que la plupart des activités proposées par le SUAPS sont basées sur le campus du Tampon **à 12km de l'IFMK**.

2h30

à pied, cela correspond au temps que doit mettre un·e EK pour accéder au site du SUAPS. De plus, avec les **horaires de pratique incompatibles** avec l'emploi du temps de formation, et une fois de plus, les transports à leur frais, cela représente encore un frein.

La FNEK se positionne pour :

- L'accès à tous les services de l'université et rendre leur accès facilité pour les étudiant·e·s qui en sont éloigné·e·s. Des propositions de proximité doivent être mises en place ;
- Une communication plus importante sur les services du CROUS et de l'université (santé, sport, culture, social) auprès des étudiant·e·s en kinésithérapie éloigné des campus universitaires et centres de services.

Conditions de stages

Indemnités

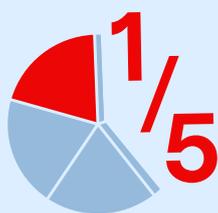
Une indemnité de stage est versée aux EK pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'un stage d'une durée de **35 heures hebdomadaires** : (36€ en 2e année, 46€ en 3e année, 60€ en 4e et 5e année).

Comme l'illustrent les chiffres sur la précarité financière des EK, ces indemnités de stage **ne sont pas suffisantes** pour répondre au besoin des soignant·e·s de demain.

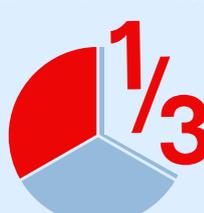
Cadre légal :

Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage doivent être effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage, selon l'arrêté du 2 septembre 2015 (Article 7).

Pour les indemnités kilométriques, le constat s'aggrave :



Des EK de la Réunion perçoivent leur indemnités forfaitaires **entre 3 et 6 mois** après la fin de leur stage, et 5% entre 6 mois et 1 an.



des EK de la Réunion reçoivent les indemnités kilométriques **entre 3 et 6 mois** et 8% entre 6 mois et 1 an.



La FNEK se positionne pour une revalorisation, en urgence, des indemnités forfaitaires de stage, des étudiant·e·s en kinésithérapie, comme défini dans le Code de la Sécurité Sociale à savoir 4,35€ par heure de stage.

Logements en stage

47%

des réponses indiquent qu'il est **difficile** d'accéder à un **logement** proche des lieux de stage, lorsque cela s'avère nécessaire.

De plus, près de

4  **5** étudiant·e·s sur 5

indiquent qu'**aucune aide financière** n'est disponible pour les logements lors des stages pour aider à se loger et assumer la charge d'un double loyer. Lorsque ces aides sont disponibles, les étudiant·e·s manquent d'informations.



La FNEK se positionne pour :

- **La mise à disposition de logements gratuits, salubres et sécurisés pour les stagiaires des IFMK d'outre-mer à partir du moment où le stage se situe à plus de 20 km de leur lieu de formation. Ce logement devra être à proximité du lieu de stage ;**
- **La mise à disposition de logements en résidence CROUS ou conventionnés CROUS pour les étudiants et étudiantes en santé en période de stage.**

Qualité de la formation

L'IFMK de La Réunion forme des Kinésithérapeutes depuis 2008, cet établissement public est financé par le Conseil Régional et l'Europe avec comme établissement gestionnaire le CHU de La Réunion.

Locaux

100%

Des réponses montrent que les EK ne sont **pas satisfait·e·s par l'état des bâtiments**. Les cours sont dispensés dans des pré-fabriqués construits de manière provisoire en 2008. À ce jour, 17 ans plus tard, ils sont toujours utilisés **alors qu'à moins d'un kilomètre de là, se trouve l'UFR Santé récent de septembre 2023**.

Les étudiant·e·s déplorent le manque d'espace, ainsi que les infrastructures insalubres et insécuritaires avec par exemple :

- des problèmes d'étanchéité avec des fuites d'eau depuis les lumières ou les prises électriques ;
- une porte cassée séparant 2 salles de classe, imbibée d'eau à cause des fuites ;
- la climatisation qui ne fonctionne pas toujours ou absente ;
- l'écoulement des eaux usées à l'entrée d'une salle de cours.

Il en est de même pour le matériel pédagogique : tables de massage cassées, absence de Wifi suffisant pour accéder aux contenus (cours, recherches et de travaux de groupe). Enfin, les lieux de formation ne sont **pas accessibles** aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de **handicap**.



Image 13 : Photo d'une porte séparant 2 salles de classe



Image 14 : Photo de la climatisation rouillée

La FNEK se positionne pour une meilleure accessibilité, adaptée et inclusive, aux bâtiments de formation et d'enseignement supérieur (cf. l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées), ainsi que des locaux dignes et salubres, afin d'étudier dans des conditions décentes.

Enseignements

Le questionnaire interrogeait également sur d'éventuelles problématiques concernant les enseignements dispensés. **15% des étudiant·e·s** revendiquent une **période de révision** avant les examens, en effet, ils et elles se plaignent d'examens très rapprochés et d'avoir des cours pendant les épreuves ne permettant pas un apprentissage dans de bonnes conditions.

50%

Des étudiant·e·s trouvent que les volumes horaires de formation sont trop importants.

Dans le cadre d'une modification des textes cadres de la formation de kinésithérapie

La FNEK se positionne pour l'obtention et le cadrage :

- D'une "semaine de révisions" en amont des examens a minima cadrée par l'impossibilité d'évaluer une Unité d'Enseignement (UE) si des enseignements de cette dite UE se sont tenus moins de 7 jours auparavant ;
- D'un délai de convocation à tout examen terminal ou continu d'a minima 15 jours. Concernant les rattrapages, un délai de tenue de ces épreuves a minima de 15 jours après les résultats de la CAC.

Aménagements d'étude

Plusieurs EK notifient qu'ils n'ont pas accès à des aménagements d'étude, en tant que **sportif·ve de haut niveau**. Cela les oblige à choisir entre leurs études ou leur carrière sportive. Il en va de même pour tous les parcours particuliers d'études nécessitant des aménagements nécessaires.

Concernant les régimes spécifiques étudiants et les aménagements d'étude

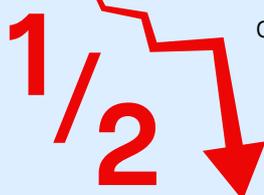
La FNEK se positionne pour :

- Que les étudiant·e·s en kinésithérapie admis·e en tant que Sportif·ve·s de Haut Niveau puissent bénéficier de toutes les adaptations de cursus nécessaires à leur épanouissement aussi bien dans le volet académique que sportif. Ces adaptations ne devront pas entraîner de surcoût pour l'étudiant·e ;
- La mise en place d'un accompagnement pédagogique personnalisé et un soutien des référent·e·s pédagogiques pour ces étudiant·e·s, afin de faciliter la conciliation de leurs nombreuses activités et s'assurer qu'aucune pression ou préjudice ne soit porté sur ces étudiant·e·s.



Condition de vie étudiante

Situation financière



Plus d'1 étudiant·e sur 2 a vu sa situation financière se dégrader depuis son entrée en études de kinésithérapie.

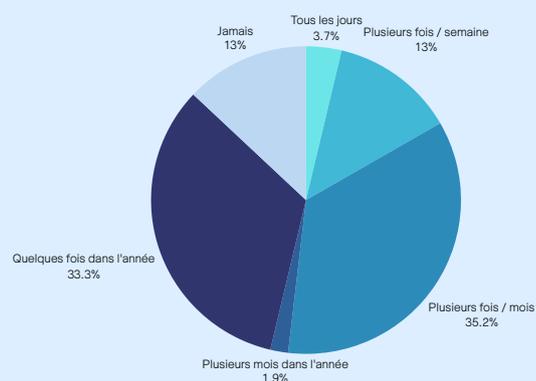
Plus d'un étudiant·e sur 3 ont des difficultés financières plusieurs fois par mois et 1/3 quelques fois dans l'année.

Cela se répercute fortement sur les difficultés à se nourrir plusieurs fois par mois pour 15% d'entre elles et eux.

● Très dégradée ● Dégradée ● Stable ● Améliorée
● Très améliorée

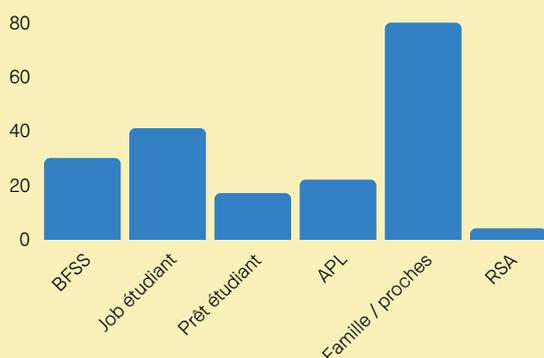


Graphique 15 : Évolution de la situation financière des étudiants (en%)



Graphique 16 : Fréquence des difficultés financières des EK (en%)

Ressources financières



Graphique 17 : Répartition des ressources financières (en%)



2/3 des EK sont contraint·e-s de travailler pour subvenir à leurs besoins.

23 552 €

Correspond au montant moyen emprunté parmi les étudiant·e-s réalisant un prêt. Les prêts allant de 8 000€ à 40 000€. Cela représente un énorme poids et un frein à la réussite académique des étudiant·e-s en IFMK.

Les résultats montrent que sans la famille et les proches en soutien financier, cela serait très compliqué pour les EK de suivre leur formation.

Cette précarité alarmante, ainsi que le poids d'un travail étudiant mettent en péril la réussite académique des EK et entraîne des problèmes de santé.

Accessibilité au CROUS

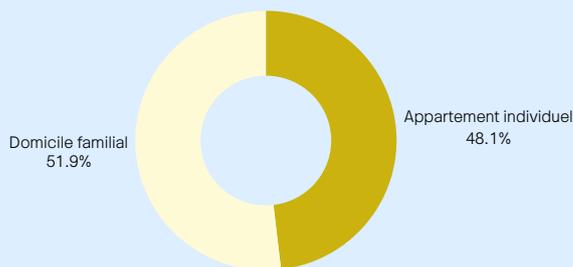
Domicile

1 étudiant·e sur 3 a son domicile familial situé dans un **autre département** : La **Guadeloupe**, localisée à 189 kilomètres de La Martinique. Les étudiant·e·s sont donc précarisés au vu du coût des trajets importants entre ces 2 îles et ont besoin de se loger par eux-mêmes.

Cela appuie également l'urgence de **territorialiser les bourses du CROUS**.

600€/mois

C'est le loyer moyen pour un appartement individuel pour un·e étudiant·e en kinésithérapie.



Graphique 18 : Logement principal

Logement CROUS

9% des étudiant·e·s déclarent avoir besoin d'un logement du CROUS. A cause de la gestion des Formations Sanitaires et Sociales (FSS) par les régions et non par les CROUS, leur dossier (différent du DSE commun du CROUS) n'est pas prioritaire et passe après tous les autres.

De plus, 1 étudiant·e sur 5 ne bénéficient **pas d'assez d'informations** concernant les possibilités de logements.

Pourtant, il existe une résidence CROUS à la cité de Schoelcher qui compte **694 logements**.

Malheureusement, les EK ne sont pas éligibles pour en bénéficier. En plus du non-accès administratif, la résidence est éloignée géographiquement, elle se trouve à **2h33 minutes à pied de l'IFMK (12 km)**.

Rappel !



Le **prix d'une chambre** de 9m² à la cité universitaire de Schoelcher est de **200€**, soit :

◆ **3 x moins cher** que le prix d'un logement individuel.

La FNEK se positionne pour des logements CROUS géographiquement et administrativement accessibles pour toutes les EK. L'accès prioritaire aux logements CROUS doit être garanti pour les étudiant·e·s boursier·e·s des formations sanitaires et sociales au même titre que les étudiant·e·s boursier·e·s du CROUS.



L'IFMK de La Martinique est rattaché au CROUS des Antilles-Guyane, avec un pôle Martinique.

Bourses

Depuis la **loi de décentralisation de 2004** accordant la compétence des formations sanitaires et sociales, dont la kinésithérapie, aux régions, les bourses des EK sont gérées par ces dernières et non par le CROUS **écartant totalement les EK du système de bourses et du régime CROUS** commun et souvent des services qui y sont liés. Ces gestions différentes par un organisme qui n'est ni expert ni spécifique des services étudiants est un risque pour une bonne gestion répondant aux besoins des étudiant·e·s (délai de versement allongé, échelons et montant parfois différents, etc.)

Concernant les bourses étudiantes, la FNEK se positionne :

- Pour une gestion des bourses des FSS par les CROUS avec un alignement des montants et des échelons, et un accès à toutes les aides sociales ;
- Pour une réforme des bourses sur critères sociaux à long terme avec une territorialisation, une universalisation et une défamilialisation du calcul ;
- Pour une réforme des bourses à plus court terme avec une indexation sur l'inflation, élargissement à plus d'étudiant·e·s dont les étudiant·e·s extracommunautaires, la fin du système par échelon, faciliter la reconduction des bourses et le détachement du foyer familial ;
- Pour une exonération du paiement de la CVEC pour les étudiant·e·s boursier·ère·s en kinésithérapie, au même titre que les autres étudiant·e·s.

Restauration

2 lieux de restauration CROUS sont présents sur le campus de Schoelcher : le restaurant universitaire (RU) et la buvette de la BU. Ces derniers se situent à **12 km de l'IFMK**, soit à 16min en voiture ou **1h en transport**. Ce qui s'avère beaucoup trop loin pour avoir le temps de déjeuner et de retourner en cours.

L'accès à ces services de restauration est **restreint pour les étudiant·e·s kinésithérapeutes** et les **tarifs sont majorés**, ne bénéficiant pas du système de paiement IZLY dans les autres points de restauration. Légalement, grâce à ce service du CROUS, les étudiant·e·s doivent bénéficier d'un tarif boursier à 1€ le repas et 3,30€ pour les non-boursiers.

Pour compenser ces problèmes d'accès à la restauration, la loi Lévi a été appliquée pour les formations en sciences infirmières du CHU de Fort-de-France, mais l'IFMK n'est pas dans la liste, pourtant au même endroit... Cela accentue les inégalités entre étudiant·e·s et même en santé.

La FNEK se positionne pour :

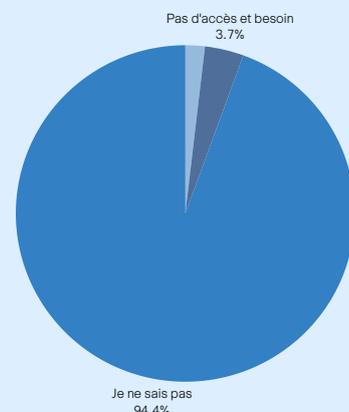
- L'accès pour tous·tes les étudiant·e·s en kinésithérapie à un service de restauration du CROUS à moins de 15 min de trajet (transport en commun, à pied) pour bénéficier de la tarification sociale et leur garantir une alimentation équilibrée et diversifiée ;
- Un repas assis pour tous·tes les étudiant·e·s en kinésithérapie et l'application rapide de la loi Lévi.

Accès aux services universitaires

Service de Santé Étudiante

Le centre de santé (SUMPPS ou SSE) dispose de consultations de médecine générale, des soins infirmiers, et un soutien psychologique. Malheureusement, ce service se trouve sur le campus Schoelcher, **situé à 12km de l'IFMK**, ce qui nécessite d'être véhiculé ou de disposer d'1 heure pour s'y rendre en bus. Chaque trajet reste à la charge de l'étudiant.e.

Graphique 19 : Évaluation de l'accès au SSE



94%

Des EK ne connaissent pas ce service pourtant indispensable pour favoriser l'accès au soin et diminuer les délais de prise en soin des étudiant.e.s.

Bibliothèque

La Bibliothèque Universitaire (BU) du CHU se trouve à **5 minutes à pied**, soit à quelques mètres des locaux de l'IFMK, un point positif pour les EK. En complément, il y a celle du campus Schoelcher avec plus de superficie et d'ouvrages, mais elle est située plus loin.

SUAPS

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est un service permettant aux étudiant.e.s de pratiquer du sport à moindre coût. De plus, cela leur permet de lutter contre l'inactivité physique. En effet, ces derniers jugent que leur formation est trop sédentaire. Cependant, 15% des réponses montrent que la plupart des activités proposées par le SUAPS sont basées sur le campus Schoelcher **à 12km de l'IFMK**.

2h33

à pied, cela correspond au temps que doit mettre un.e EK pour accéder au site du SUAPS. De plus, avec les **horaires de pratique incompatibles** avec l'emploi du temps de formation, et une fois de plus, les transports à leur frais, cela représente encore un frein.

La FNEK se positionne pour :

- **L'accès à tous les services de l'université et rendre leur accès facilité pour les étudiant.e.s qui en sont éloigné.e.s. Des propositions de proximité doivent être mises en place ;**
- **Une communication plus importante sur les services du CROUS et de l'université (santé, sport, culture, social) auprès des étudiant.e.s en kinésithérapie éloigné des campus universitaires et centres de services.**

Conditions de stages

Indemnités de stage

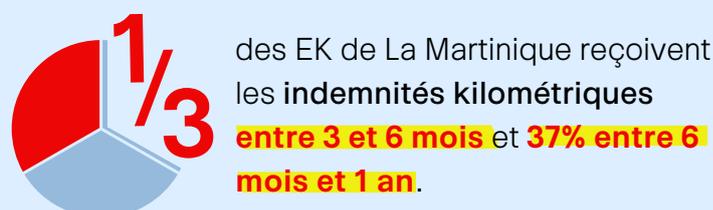
Une indemnité de stage est versée aux EK pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'un stage d'une durée de **35 heures hebdomadaires** : (36€ en 2^e année, 46€ en 3^e année, 60€ en 4^e et 5^e année).

Comme l'illustrent les chiffres sur la précarité financière des EK, ces indemnités de stage **ne sont pas suffisantes** pour répondre au besoin des soignant·e·s de demain.

Cadre légal :

Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage doivent être effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage, selon l'arrêté du 2 septembre 2015 (Article 7).

Pour les indemnités kilométriques, le constat s'aggrave :



Les **délais** pharamineux et **illégaux**, engendrent encore plus de stress et de précarité financière.

La FNEK se positionne pour une revalorisation, en urgence, des indemnités forfaitaires de stage, des étudiant·e·s en kinésithérapie, comme défini dans le Code de la Sécurité Sociale à savoir 4,35€ par heure de stage.

Logements en stage

52% des réponses indiquent qu'il est difficile d'accéder à un logement proche des lieux de stage, lorsque cela s'avère nécessaire.

En outre, plus de **4** étudiant·e·s sur **5** indiquent qu'aucune aide financière n'est disponible pour les logements lors des stages. Lorsque ces aides sont disponibles, les étudiant·e·s manquent d'informations quant à leur existence.

La FNEK se positionne pour :

- La mise à disposition de logements gratuits, salubres et sécurisés pour les stagiaires des IFMK d'outre-mer à partir du moment où le stage se situe à plus de 20 km de leur lieu de formation. Ce logement devra être à proximité du lieu de stage ;
- La mise à disposition de logements en résidence CROUS ou conventionnés CROUS pour les étudiants et étudiantes en santé en période de stage.

Qualité de la formation

L'IFMK de La Martinique forme des Kinésithérapeutes depuis 2008, cet établissement public est financé par le Conseil Régional et l'Europe avec comme établissement gestionnaire le CHU de La Réunion.

Locaux

1 étudiant.e.s sur **3** notifient le manque de **matériel** pour les travaux pratiques. De plus, **30%** font remonter également, des locaux de formations vieillissants, voire **vétuste** ; ainsi qu'un **manque de place (1/5)**.



La FNEK se positionne pour des locaux dignes et salubres, afin d'étudier dans des conditions décentes.

Le questionnaire interrogeait également sur d'éventuelles problématiques concernant les enseignements dispensés.

Près de 2/5 des étudiant·e·s y ont réclamé une **période de révision** avant les examens, en effet, ils et elles se plaignent d'examens très rapprochés et d'avoir des cours pendant les épreuves.

Enseignements

25%

Des étudiant·e trouvent qu'il y a un manque d'intervenant·e·s et de formateur·rice·s.

Dans le cadre d'une modification des textes cadres de la formation de kinésithérapie

La FNEK se positionne pour l'obtention et le cadrage :

- D'une "semaine de révisions" en amont des examens a minima cadrée par l'impossibilité d'évaluer une Unité d'Enseignement (UE) si des enseignements de cette dite UE se sont tenus moins de 7 jours auparavant ;
- D'un délai de convocation à tout examen terminal ou continu d'a minima 15 jours. Concernant les rattrapages, un délai de tenue de ces épreuves a minima de 15 jours après les résultats de la CAC.



Intégration Universitaire

Le parcours d'études de kinésithérapie en France est marqué aujourd'hui par une rupture en son sein. En effet, **plus de 85% des répondant·e·s** en L2 de kinésithérapie dans les DOM-TOM sont **issu·e·s d'une année universitaire** en très grande majorité PASS ou LAS.

L'entrée en IFMK, pour la majorité non-universitaires, après cette première année, est synonyme de sortie de l'université et des UFR Santé, ainsi que d'une rupture des droits étudiants, entraînant la perte d'accès aux services universitaires.

L'**intégration universitaire organique**, soit l'intégration pleine et entière des études de kinésithérapie dans des départements ou UFR, permettrait donc :

- de conserver une cohérence dans le parcours de formation en kinésithérapie ;
- de garantir la formation à frais universitaires ;
- d'aboutir à une gestion désintéressée et plus démocratique avec une place plus grande pour les représentant·e·s étudiant·e·s ;
- d'un meilleur respect et une défense des droits sociaux et académiques, avec un accès aux services universitaires ;
- ainsi que d'une meilleure reconnaissance et qualité de formation, notamment via le développement de l'accès à la recherche en regard des perspectives nécessaires à l'évolution de la kinésithérapie pour répondre aux besoins de l'accès aux soins.

Focus Réunion

Situé à seulement 700 mètres de l'IFMK, le campus de Terre-Sainte compte plusieurs unités d'Enseignement Supérieur et de Recherche :

- la faculté de santé (médecine et maïeutique),
- l'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
- l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien.



Ici, la création d'un UFR Kinésithérapie serait facilitée, dans la faculté de santé.

La FNEK se positionne pour une intégration universitaire pleine et entière de la formation en kinésithérapie au sein d'une composante universitaire sous forme de département universitaire de kinésithérapie au sein d'UFR santé ou d'UFR de kinésithérapie.



Conclusion

Il est urgent d'agir pour ces étudiant·e·s en kinésithérapie français·es abandonné·e·s à leur sort.

24% des étudiant·e·s d'Outre-Mer déclarent que leur **santé mentale s'est "beaucoup dégradée" depuis leur entrée en études de kinésithérapie**. La précarité des étudiant·e·s et le sous-financement et l'isolement de ces 2 IFMK ne permettront pas de continuer à **former de bons professionnel·le·s de santé** prêt·e·s à répondre aux besoins de santé des territoires d'Outre-Mer.

Il est nécessaire d'agir au plus vite pour l'**intégration universitaire organique** des IFMK de la Réunion et de Martinique : il en va du bien-être des étudiant·e·s mais aussi de la santé future de la population.

Il est aussi nécessaire d'agir pour lutter contre les inégalités et l'**iniquité liée à la démographie professionnelle** qui ne permet pas aux futur·e·s kinésithérapeutes de se projeter dans un avenir professionnel serein. Les lycéen·ne·s, futur·e·s étudiant·e·s d'Outre-Mer doivent pouvoir s'orienter librement notamment vers les métiers de la santé qui ont besoin de professionnel·le·s du terrain.

Contacts



Marie MOYSAN

 CM Réseau d'outre-mer
 **drom-com@fnek.fr**



Louise LENGLIN

 Présidente
 **presidence@fnek.fr**
 06 67 28 26 40



Défense des Droits

 07 67 12 80 70

 **mesdroits@fnek.fr**

